



EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 056-215602129-20260930-DEL2026_069-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mil vingt six

Le 30 septembre

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Présents : BERTET Audrey - BOSC Joël - BONPOIL Viviane - CANAUX Patricia - CHESNIN Nicolas - CRESPEL Bruno - DAVID Gaëlle - DENEUX Aurélien - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas - HAMON Jean-Pierre - LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane - PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie - ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle

Absents excusés :

DELAROCQUE Eugénie donne pouvoir à BONPOIL Viviane – DURANT Dominique donne pouvoir à LEPAGE Anne – HERVY Ludivine donne pouvoir à LECANU Hervé

Monsieur Nicolas CHESNIN est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-69 – PRIX CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Monsieur Le Maire rappelle que tous les ans est organisé un Concours Maisons fleuries avec la participation des Communes de Nivillac, Marzan, La Roche-Bernard.

Il est proposé d'attribuer les prix sous forme de bons d'achat suivants :

- 1^{er} prix 100 € en bon d'achat
- 2^{ème} au 4^{ème} prix 65 € en bon d'achat
- À compter du 5^{ème} prix 45 € en bon d'achat

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des lots ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme
A Saint-Dolay, le 1^{er} octobre 2026
Le Maire,
P. GÉRAUD